

MAIRIE DE VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL 24 OCTOBRE 2013

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales

REVISION CARTE CANTONALE

La Commune de VIGOUX émet un avis défavorable au projet du Ministère de l'intérieur de redécoupage des cantons du département de l'Indre

LOI ALUR – PLUI

Considérant que si les maires ruraux de France sont favorables à une coopération volontaire dans l'ensemble des domaines de compétences, ils s'opposent fermement à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire. Les maires doivent pouvoir conserver - s'ils le souhaitent - la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et du développement de leur commune en toute responsabilité

DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNAL POUR ALIENATION ET ACHAT CHEMIN DE BORDESOLLE

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- du déclassement des parcelles E 1253 de 03 ares 33 centiares, E 1252 de 02 ares 92 centiares,
 - de l'acquisition des parcelles E 1241 de 01 ares 22 centiares et E 1250 de 40 centiares appartenant à M. BUTEZ au prix de 0,60 euros le mètre carré,
 - de l'acquisition des parcelles E 1247 de 73 centiares et E 1244 de 1 ares 37 centiares appartenant à M. KOCKEN au prix de 0,60 euros le mètre carré.
- de l'aliénation de la parcelle E 1253 au profit de M. BUTEZ au prix de 0,60 euros le mètre carré
- de l'aliénation de la parcelle E 1252 au profit des consorts KOCKEN au prix de 0.60 euros le mètre carré.
- autorise le maire ou l'un des adjoints à signer l'acte devant Maître GUILBAUD Notaire à SAINT MARCEL.

LE MAIRE GERARD BLANCHARD CONCERNE PAR CETTE DELIBERATION QUITTE LA SALLE

DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNAL POUR ALIENATION – LES BOUCHAUDS – A SCI TERRES DES VAINES

DECIDE :

- du déclassement de la parcelle A 681 de 04 ares 49 centiares
- de l'aliénation de cette parcelle au profit de la SCI Terres des Vaines, au prix de 0,60 euros le mètre carré
- autorise l'un des adjoints à signer l'acte devant Maître GUILBAUD Notaire à SAINT MARCEL.

DEMANDE ACHAT DE CHEMIN

De Madame DELANAUD Yvette de La Buxière pour le communal du Sauti et portion de chemin

De Monsieur BOURRAT Michel

Le Conseil émet un avis favorable mais demande qu'avant le début de la procédure une étude approfondie des parcelles soit faite.

VENTE DES PEUPLIERS : compte tenu du mauvais état des arbres et du danger qu'ils représentent, Le Maire à contacté un marchand de bois, il présente les devis et les offres faites.

Pas de décision, on réfléchit.

ATELIER COMMUNAL

2 projets sont présentés : soit l'agrandissement de l'atelier soit l'achat des bâtiments agricoles de Monsieur BEIGNEUX.

PARTICIPATION PRESENCE VERTE

Le conseil municipal, après délibération :

décide de maintenir l'aide apportée aux administrés, par le biais de la prise en charge des frais d'installation

SYNDICAT DE VOIRIE : Le Maire fait par de la demande de rattachement des 4 communes du Syndicat de Voirie de St Benoît au Syndicat de Voirie de Saint Gaultier

TELETHON : le repas d'arrivée du dimanche 8 décembre aura lieu à Vigoux.

Le Maire,